



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Parcs regionaux

Question écrite n° 41132

Texte de la question

M. Maurice Janetti appelle l'attention de Mme le ministre de l'environnement sur le projet de creation du parc naturel regional du Verdon. En effet, le conseil regional a pris l'initiative de creer un quatrieme parc naturel regional dans la region Provence-Alpes-Cote d'Azur et a mobilise des moyens humains et financiers importants pour preparer ce dossier relatif au Verdon. Malgre la qualite exceptionnelle du territoire concerne, les enjeux dont il est l'objet en matiere de developpement touristique, la constitution d'un dossier argumente de multiples etudes, la redaction d'un projet de charte soumise aux collectivites, la constitution d'un syndicat mixte dit de prefiguration du parc naturel regional, ce projet n'a pas ete retenu. En consequence, il lui demande quelles raisons ont amene le report de la decision de classement et de l'attribution du label par le ministere de l'environnement, et dans quel delai les collectivites concernees peuvent esperer voir aboutir ce dossier.

Texte de la réponse

Mme le ministre de l'environnement a pris connaissance avec interet de la question posee par l'honorable parlementaire concernant le projet de classement du territoire du Verdon en parc naturel regional. Le projet de charte a ete transmis aux collectivites concernees pour recueillir leur accord le 17 septembre 1994. La region a approuve la charte lors de son assemblee pleniere du 15 decembre 1994, alors qu'elle n'avait pas encore recueilli l'ensemble des deliberations des collectivites sollicitees. La demande de classement a ete presentee a l'Etat une fois les deliberations obtenues. Il est a noter qu'outre les deliberations tardives, cinq communes ont refuse d'approuver la charte. Six autres communes ainsi que le departement du Var et la region elle-meme ont approuve la charte avec des reserves. Le prefet de region a transmis la charte au ministere de l'environnement, le 28 fevrier 1995, accompagnee de son avis motive, globalement favorable, mais reserve neanmoins. La plupart des ministres consultes ont emis egalement des reserves sur le dossier. Le Conseil national de protection de la nature s'est majoritairement abstenu, et la federation des parcs naturels regionaux s'est opposee au classement. Les observations sur la charte ont porte essentiellement sur les points suivants : la faiblesse des mesures de protection de l'environnement, notamment sur les territoires repertories en ZNIEFF ; la modestie des engagements en matiere de developpement touristique, en particulier sur les secteurs sensibles, comme les rives du Verdon, les gorges et les lacs ; les problemes lies a la consultation du milieu associatif ; les difficultes juridiques et techniques dues a la multiplicité des structures intercommunales existantes, en totalite ou en partie, sur le territoire ; la faiblesse des budgets presentes et l'absence d'engagement financier perenne des collectivites membres du syndicat mixte ; l'absence de respect de la chronologie de la procedure et l'ambiguite des reserves de certaines collectivites ; les relations non clarifiees avec les autorites du camp militaire de Canjuers. En consequence, le ministre de l'environnement a decide d'ajourner le classement de ce territoire par un courrier adresse au president du conseil regional le 12 mai 1995. Une reunion s'est deroulee le 27 septembre 1995 a Marseille en presence de l'Etat (services centraux et locaux), de la region et du syndicat mixte de prefiguration du parc. A cette occasion, un bilan a ete dresse des ameliorations a apporter a la charte, tant sur le fond que sur la forme et sur la procedure a suivre. Une mission d'expertise du conseil general des Ponts et chaussees a ete nommee afin d'assister les promoteurs du projet de parc pour une nouvelle redaction de leur

document de charte. A ce jour une nouvelle charte a ete redigee, en collaboration avec la mission d'expertise nommee. Elle a ete soumise, par la region, pour approbation aux collectivites concernees le 20 juin 1996. Le classement du territoire pourrait intervenir d'ici a la fin de l'annee.

Données clés

Auteur : [M. Janetti Maurice](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41132

Rubrique : Parcs naturels

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 juillet 1996, page 3764

Réponse publiée le : 9 septembre 1996, page 4826